

## SYNDICAT DE L'EAU DU VAR EST

JPJ/CM

Transmission en Préfecture	Date de réception	Affiché	du
<b>26 SEP. 2024</b>			Au

**DECISION D'ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE PRESTRATIONS  
INTELLECTUELLES PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE**

N° 367

**Nature et objet du marché : Mission de Coordination en matière de Sécurité Protection de la Santé des travailleurs, création d'une unité de potabilisation à Fustièrre aux Adrets de l'Estérel.**

**LE PRESIDENT DU SYNDICAT DE L'EAU DU VAR EST,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22 § 4,

VU la loi n° 2001-1168 du 11 Décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, dite loi « MURCEF », et notamment son article 9,

VU la délibération n°2020-014 du 28 juillet 2020 lui donnant délégation pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget,

VU le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de prestations intellectuelles, approuvé par arrêté du 30 mars 2021 et ses modifications successives,

VU le code de la commande publique du 1<sup>er</sup> avril 2019 et ses modifications successives, et en particulier des articles relatifs aux marchés passés selon la procédure adaptée,

**CONSIDERANT** qu'une mission de Coordination en matière de Sécurité Protection de la Santé des travailleurs de niveau 2, est nécessaire dans le cadre de la réalisation d'une unité de potabilisation, à Fustièrre, permettant de secourir les Adrets de l'Estérel et les quartiers St Jean de Fréjus par l'eau issue du Lac St Cassien.

**CONSIDERANT** suite à la consultation de 5 sociétés, cinq (5) ont remis une offre dans les délais, à savoir :

APAVE  
VERITAS  
DEKRA  
BECS  
QUALICONSULT

Accusé de réception en préfecture  
083-258301381-20240926-367-AR  
Date de télétransmission : 26/09/2024  
Date de réception préfecture : 26/09/2024

**CONSIDERANT** que suite à l'analyse détaillée de ces offres, l'offre présentée par la société APAVE Infrastructures et construction France dont le siège sociale est 6 rue du Général Audran 92 412 COURBEVOIE Cedex, est la mieux disante et répond parfaitement aux besoins du syndicat,

**DECIDE**

**ARTICLE 1er** : Il est conclu un marché pour une mission de Coordination en matière de Sécurité Protection de la Santé des travailleurs dans le cadre de la création d'une unité de traitement de potabilisation à Fustièrre, avec la société APAVE Infrastructures et construction France dont le siège sociale est 6 rue du Général Audran 92 412 COURBEVOIE Cedex pour un montant de 4 935.00 euros Hors Taxes, soit 5 922.00 euros TTC (cinq mille neuf cent vingt-deux euros toutes taxes comprises)

**ARTICLE 2** : Le financement de la dépense sera assuré par les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice, opération 1024, article 2031

**ARTICLE 4** : Madame la Présidente du S.E.V.E. et le Service de Gestion Comptable de l'Estérel sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera soumise au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Département du Var à TOULON et publiée sur le site web du Syndicat (<https://seve-eau.fr>).

FAIT à FREJUS, le 25 SEP. 2024

LA PRESIDENTE,  
  
  
Liliane BOYER